

Appel à manifestation d'intérêt LEADER 2014-2020

Synthèse



1^{ère} partie : Synthèse du diagnostic territorial

Le territoire de la **Boucle du Rhône en Dauphiné** regroupe **41 communes** qui font partie du Syndicat Mixte « SYMBORD » et appartiennent à deux intercommunalités : la Communauté de Communes du Pays des Couleurs et la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu. Le territoire est situé au Nord du département de l'Isère. Il est limitrophe des trois départements de l'Ain, de la Savoie et du Rhône. En l'absence de grandes villes, il est maillé par un ensemble de petits villages et de bourgs. On recense 3 bassins de vie principaux : Crémieu, Montalieu-Vercieu et Morestel.

Le territoire présente des caractéristiques **rurales** : seules 12 communes sont urbaines (soit 27%). Néanmoins, intégralement situé dans la couronne de la métropole lyonnaise, il est soumis à l'influence exercée par ce grand pôle urbain : la croissance démographique est forte et continue depuis les années 1970. Par ailleurs, 6 actifs résidents sur 10 travaillent en dehors de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Territoire de qualité, la Boucle du Rhône en Dauphiné présente une grande diversité des **milieux naturels**, avec de forts enjeux relatifs à l'eau et la biodiversité. Leur intérêt (intérêt régional, voire national et communautaire) est souligné par la présence de nombreuses mesures de protection. Le quart du territoire est forestier, pour 45 % d'espaces agricoles.

La forêt est principalement constituée de feuillus, qui sont difficilement valorisables. Elle est marquée par un morcellement important. Deux filières peuvent être vecteurs d'une valorisation des ressources forestières : le bois énergie et le bois construction. Des innovations par une valorisation nouvelle des peupleraies, en lien avec le bois modifié thermiquement, peuvent être recherchées, ainsi que des pratiques de sylviculture durable. Dans tous les cas, sans lien avec les autres territoires feuillus, et sans moyens d'ingénierie, le potentiel restera sous valorisé.

L'agriculture est dominée par la grande culture céréalière et l'élevage (lait et viande). Le territoire présente également des productions en circuits courts et concentre 6% du total des exploitations bio de l'Isère, ainsi que 41% des exploitations bio des territoires voisins (plaine de l'Ain, Grand Lyon et Isère portes des Alpes). Près de 18 % des exploitations du territoire pratiquent au moins une activité de diversification.

Enfin, il existe un potentiel d'innovation dans **l'agro-écologie** : le territoire est actif en terme de contractualisation de mesures agroenvironnementales, il est concerné par le programme de recherche « Territoires d'agro-écologie » de l'ISARA-Lyon et peut s'appuyer sur des acteurs ressources. Tous ces éléments offrent un positionnement concurrentiel possible et constituent une voie pour créer de la valeur et développer des pratiques agricoles alternatives.

Le territoire possède aussi un potentiel pour **l'innovation** dans la fibre végétale, compte tenu de sa spécificité industrielle, des productions de grandes cultures et de la R&D active à proximité. Ainsi, il existe des opportunités de relations économiques entre industries du textile technique et filière agricole végétale. Des tentatives de valorisation non alimentaire des filières végétales ont eu lieu par le passé, ce qui témoigne de l'existence d'une dynamique dans ce domaine.

Dernier point, la Boucle du Rhône en Dauphiné ne possède pas une fonction touristique très affirmée. Cependant, il existe un **véritable potentiel de développement d'une offre de tourisme vert**, notamment au regard de deux projets en cours dans le domaine des mobilités douces (véloroute ViaRhôna ; projet de voie verte dite du Chemin de fer de l'Est lyonnais) et de l'évolution des pratiques agricoles, précédemment évoquée.

2^{ème} partie : Notre stratégie

Les conclusions du diagnostic territorial et les enjeux territoriaux qui en sont ressortis, ont permis d'alimenter les premiers travaux de réflexion sur la candidature LEADER, et plus particulièrement sur le champ d'action de celui-ci. Après échanges et débat, chacun s'est accordé à considérer que la priorité ciblée du LEADER de la Boucle du Rhône en Dauphiné aurait pour intitulé :

« Boucle du Rhône en Dauphiné : la haute qualité rurale dans l'aire métropolitaine »

Notre territoire dispose de ressources pouvant posséder des avantages comparatifs et qui sont susceptibles de dégager une valeur ajoutée liée à de nouveaux usages ou marché. Pour capitaliser ces avantages, il faut être en capacité de :

- **innover** tant pour produire que pour commercialiser (innovation de process, de produits et de marché) ;
- **coopérer** (groupements de producteurs, coopérative, structure de commercialisation, réseaux de promotion) ;
- **anticiper et comprendre** les clientèles (touristes, habitants ...) ;
- **transférer des méthodes** pour s'adapter aux variations de la demande, et donc créer et se professionnaliser.

Notre stratégie LEADER se base sur 4 orientations majeures, qui se déclinent en 15 objectifs opérationnels :

- **Orientation 1 : un territoire porteur d'une identité partagée et multisectorielle pour un projet de territoire**
Dans un contexte de double polarité urbaine (Métropole de Lyon, aire urbaine de Chambéry), de territoire du Nord Isère mais tout autant d'interface entre plusieurs secteurs géographiques, d'identités internes multiples, le territoire doit être d'avantage lisible et visible. Pour peser dans la compétition territoriale, le sujet du marketing territorial, démarche collective des acteurs du territoire, est un sujet clé.
- **Orientation 2 : une économie locale basée sur la proximité et la valorisation des ressources territoriales**
L'économie de proximité est fondée sur la capacité de valoriser la dépense potentielle des ménages pour créer de la richesse localement. Là où le territoire risque d'être dépendant des mutations économiques des aires urbaines où ses résidents travaillent, le territoire peut également développer une économie locale, y compris productive, en lien avec cette économie résidentielle locale.
- **Orientation 3 : une filière économique touristique structurée**
Le territoire est riche de son potentiel naturel d'une part, architectural et paysager d'autre part dans un contexte de proximité urbaine. Adossé à une capacité d'interconnexion à l'urbain (politique des mobilités), le développement d'une stratégie touristique doit pouvoir permettre de capter des flux financiers extérieurs au bénéfice des activités du territoire. Un schéma local de développement touristique est en cours de réflexion à l'échelle du territoire.
- **Orientation 4 : des secteurs économiques aux pratiques environnementales renouvelées**
La double performance économique et écologique est un moteur pour renouveler les modes de développement. Le territoire est riche de son environnement mais également de son tissu agricole, de ses espaces boisés et de son industrie. Il peut également tirer parti d'une Recherche & Développement de proximité pour innover. L'interconnexion et la coopération entre ces potentialités peut positionner le territoire en peloton de tête des mutations à l'œuvre et à venir.

La plus-value attendue de LEADER

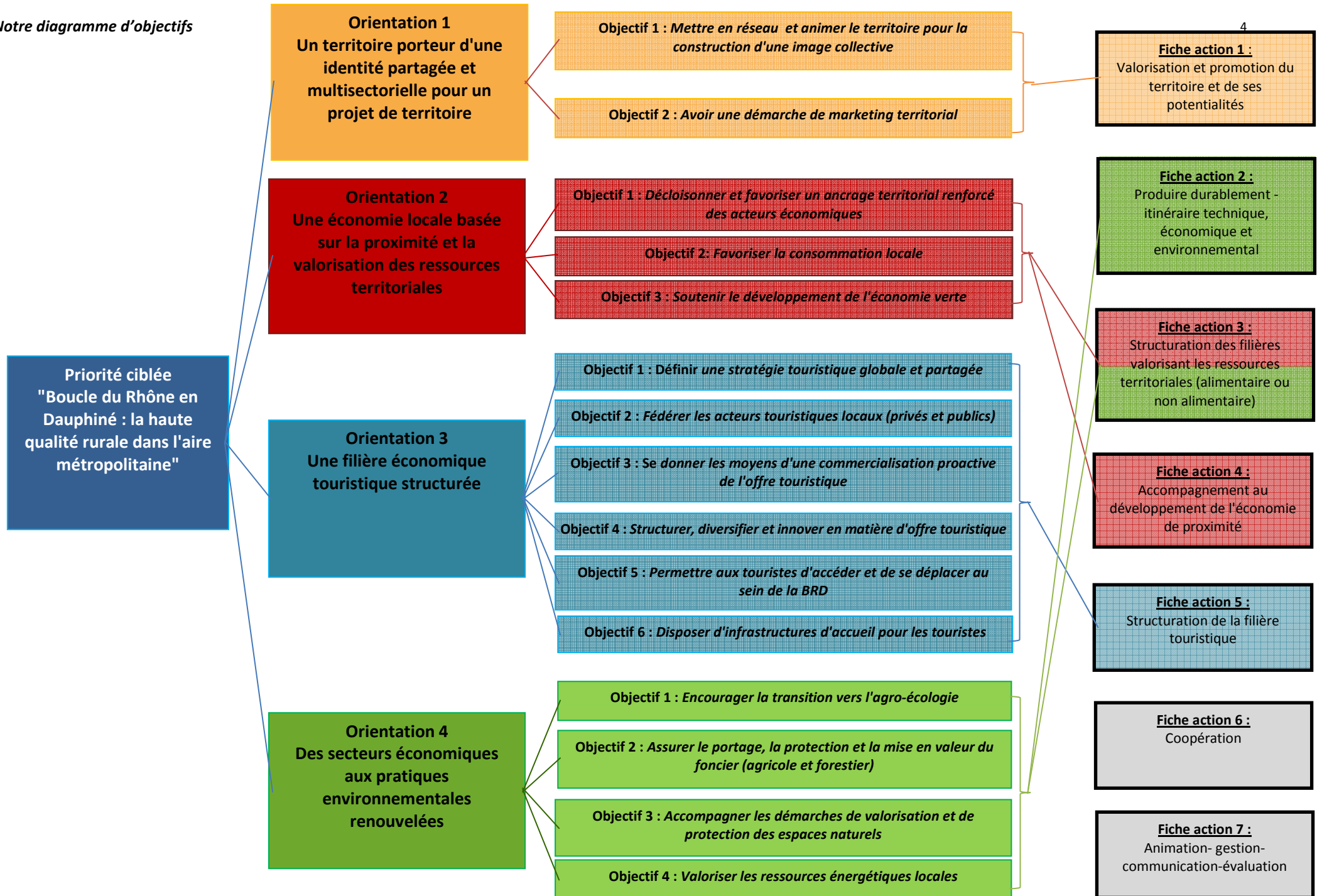
La création de valeur ajoutée endogène : elle peut être économique, territoriale, environnementale, sociale

Une recherche constante de « qualité »

La fédération des acteurs et des projets

Portée juridiquement et administrativement par le Symbord, la gouvernance de notre LEADER sera assurée par un Comité de programmation composé de 21 membres (52,4% de membres privés représentatifs des différentes composantes concernées par notre stratégie locale de développement : agriculture, forêt, commerce, industrie, tourisme, patrimoine ou encore environnement).

Une cellule technique (2 ETP) assurera l'animation, la gestion et la communication du programme LEADER.





3^{ème} partie : La maquette financière

| | Dépenses éligibles totales | Dépenses privées ou autofinancement | Contributions publiques | | | | | Feeder | Dépenses publique totale | Taux de cofinancement Feeder | Taux de subvention maximum |
|---|----------------------------|-------------------------------------|-------------------------|-----------------|-----------------|------------------|-----------------|--------------------|--------------------------|------------------------------|----------------------------|
| | | | Région | Département | Etat | Communes et ECPI | Autres | Leader | | | |
| Fiche Action 1 Positionnement du territoire | 565 000 € | 15 000 € | 95 000 € | 10 000 € | | 220 000 € | | 225 000 € | 550 000 € | 40,91% | 80% |
| Fiche Action 2 Produire durablement | 525 000 € | 20 000 € | 170 000 € | 25 000 € | 10 000 € | 15 000 € | 10 000 € | 275 000 € | 505 000 € | 54,46% | 80% |
| Fiche Action 3 Structuration filières | 480 000 € | 20 000 € | 120 000 € | 40 000 € | | 15 000 € | 10 000 € | 275 000 € | 460 000 € | 59,78% | 80% |
| Fiche Action 4 Economie de proximité | 620 000 € | | 50 000 € | | | 225 000 € | 20 000 € | 325 000 € | 620 000 € | 52,42% | 80% |
| Fiche Action 5 Tourisme | 1 175 000 € | 20 000 € | 300 000 € | 15 000 € | | 390 000 € | | 450 000 € | 1 155 000 € | 38,96% | 80% |
| Fiche action 6 Coopération | 50 000 € | | | | | 10 000 € | | 40 000 € | 50 000 € | 80,00% | 100% |
| Fiche action 7 Animation | 575 000 € | | 50 000 € | | | 75 000 € | | 450 000 € | 575 000 € | 78,26% | 100% |
| TOTAL général | 3 990 000 € | 75 000 € | 785 000 € | 90 000 € | 10 000 € | 950 000 € | 40 000 € | 2 040 000 € | 3 915 000 € | 52,11% | |